



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 2 novembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, VALADOUR, JOFFRE, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Nathalie HOANG donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Absente excusée : Mme Sophie MARNIER

Monsieur Romain VALADOUR est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 28	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Aide aux loyers commerciaux

Dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, le dispositif d'aide aux loyers permet de soutenir les ouvertures ou les reprises de commerces du centre-ville sur un périmètre dédié. La Commission Commerce – Economie locale s'est réunie le 26 octobre 2022, deux dossiers ont été présentés :

→ Ouverture de l'atelier-boutique « L'Atelier des Curiosités »

- Désignation :
 - Madame Armelle DUNO, Monsieur Charly BONNEAU et Monsieur Simon BONNEAU
 - Le magasin sera consacré à un espace de vente et atelier de production d'objets d'art de la table et de décorations en porcelaine et de bijoux en porcelaine. Un espace sera réservé aux ateliers et stages de création de céramique. Un autre espace sera dédié à un salon privé de tatouages.
 - 7 place du Fort
 - Loyer : 500 € HT/mois
 - Aide apportée : 250 € HT/mois
 - Ouverture prévue novembre 2022

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 26 octobre 2022.
L'attribution de l'aide s'élève à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 9 000 €.

→ **Reprise du commerce « Le Café Chaud »**

- Désignation :
 - Monsieur Mehmet KAZAN
 - Commerce de café-bar-petite restauration-FDJ-point relais
 - 11 rue Saint-Jacques
 - Loyer : 780 € HT/mois
 - Aide apportée : 250 € HT/mois
 - Reprise depuis le 1^{er} octobre 2022

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 26 octobre.
L'attribution de l'aide s'élève à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 9 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'aide au loyer à :

- **L'Atelier des Curiosités**
- **Le Café Chaud**

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le neuf novembre deux mille vingt deux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20221108-2022-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Publication : 14/11/2022



Le Maire,

Étienne LEJEUNE

Publié le 14 novembre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.